

LES MÉRIDIIONAUX ET LA CELLULE

La question de savoir si les Méridionaux supportent moins bien la cellule que les gens du nord mériterait d'être traitée à divers points de vue; mais je veux me borner à y répondre par des observations médicales prises à Nice, n'ayant pas fait d'étude comparative entre les prisons cellulaires du nord et celles du midi. Cependant, même dans ce champ restreint, je pense pouvoir donner quelques renseignements utiles à la solution du problème.

En effet, Nice est un grand centre cosmopolite, où se parlent, en hiver, presque toutes les langues du globe et où des milliers d'étrangers de toutes les latitudes viennent refaire une santé compromise ou chercher des plaisirs inconnus. Aussi, voyons-nous, arriver sans surprise, en foule pressée, à la suite des familles fortunées, des vagabonds du monde entier, nombre de voleurs et d'escrocs, l'écume de toutes les nations.

Dans ces conditions, la maison cellulaire de Nice devient le rendez-vous forcé de beaucoup de gens sans aveu, originaires de tous les climats. C'est ainsi que, dans nos statistiques pénitentiaires, nous avons compté, en cinq années, vingt-cinq nationalités diverses de détenus, les uns étant nés dans des pays froids, les autres dans des pays chauds, d'autres sous des cieux à climat tempéré. Les uns et les autres appartiennent donc à des races différentes, ayant des mœurs, des habitudes, des manières de vivre et de penser absolument dissemblables.

L'étude de cette population cosmopolite, dans ses rapports avec la résistance au régime cellulaire, est donc tout indiquée pour nous.

Il serait, sans doute, nécessaire, pour traiter ce sujet à fond, d'entrer dans quelques détails philosophiques ou psychologiques sur le caractère, le genre de vie, l'éducation, l'instruction, le génie national des divers individus que je vais examiner. J'y trouverais une multitude de facteurs intéressants qui devraient entrer en ligne de compte dans mes appréciations. Mais je serais vite entraîné hors des limites de cette *Revue*.

Je me contenterai de rechercher dans quelles proportions les sujets de nationalités et de climats différents sont exposés à devenir malades en cellule. Il est évident, en effet, que celui qui, pendant sa détention est en bonne santé supporte mieux la cellule que l'homme qui y devient malade. Ce principe, cependant, ne serait pas vrai, si l'observation médicale ne portait que sur des individualités; mais il devient exact et rigoureusement scientifique dès qu'il s'applique aux masses d'individus. Car, dans les masses il s'établit un système de compensation sur les différences de constitution, de tempérament, d'hérédité et d'idiosyncrasie, sur lequel on ne peut naturellement pas compter en examinant des unités.

Je vais donc mettre en parallèle des groupes différents constitués par des détenus de pays différents, espérant par cette comparaison faire ressortir nettement la solution du problème.

Cependant, à un point de vue plus immédiatement utilitaire, on pourrait considérer la question sous un autre aspect, et la circonscrire au seul territoire français. Il serait facile assurément de faire la comparaison entre le nord et le midi de la France : la prison de Nice est bien placée pour faire cette étude. Mais, je me demande si les différences de climat, de mœurs, d'habitudes, d'instruction, d'éducation et de race sont assez nettement tranchées entre les deux moitiés de notre population pour donner un résultat bien appréciable dans la manière de supporter le régime cellulaire.

Que les détenus venant du nord supportent mieux la cellule à Nice que dans leur pays, cela ne me semble pas douteux théoriquement; c'est une question de climatologie. Que les détenus venant de Nice supportent plus mal la cellule dans une maison cellulaire du nord de la France, cela ne me paraît pas douteux non plus, et pour la même raison.

Mais, si nous considérons le côté moral et non plus le côté physique des détenus, je ne pense pas *à priori* qu'un peuple, comme le nôtre, vivant dans un pays où la température moyenne de l'année est sensiblement la même au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, qui, d'autre part, a les mêmes aspirations généreuses, les mêmes vertus, les mêmes vices, les mêmes préjugés, la même éducation sociale, qui de plus est coulé dans le même moule par l'uniformité de l'instruction, puisse offrir de bien grands écarts de résistance à la cellule, suivant qu'on l'observe au nord ou au midi. Dans tous les cas, s'il existe des dissemblances, je ne crois pas qu'elles soient bien tranchées. Toutefois une étude statistique approfondie pourrait seule fixer les opinions à cet égard.

Mais, s'il semble théoriquement que de cette comparaison entre les deux moitiés de la France il doit résulter une solution douteuse, il n'en peut être ainsi quand on compare peuple à peuple, les peuples des pays froids aux peuples des pays chauds, et les uns et les autres aux peuples des pays à climat tempéré. Chacun, en effet, a son génie national et chacun se présente avec la caractéristique de sa santé physique et morale. Je n'apprendrai rien à personne en disant que l'Anglais supporte autrement la prison que l'Italien, l'Espagnol autrement que le Russe, le Français autrement que le Turc, etc..., spécialement au point de vue moral, car l'âme anglaise ne ressemble pas à l'âme italienne, l'âme espagnole ne ressemble pas à l'âme russe, l'âme française à l'âme turque. Ces considérations ont leur valeur, car du moral dépend souvent la santé physique.

Mais, encore une fois, ces considérations d'ordre psychologique me feraient dépasser les limites que je me suis assignées.

N'oublions pas toutefois que j'ai choisi la maladie comme terme de comparaison pour la résistance au régime cellulaire.

Dans cet ordre d'idées, la climatologie d'un pays joue un très grand rôle dans la santé des hommes. En effet, l'homme endurci par l'intempérie des saisons résiste mieux aux misères de la vie, et, lorsque des frimas du nord ou des chaleurs tropicales du sud, il vient sous notre ciel bleu, dans notre atmosphère tiède et parfumée, la prison ne lui semble plus un séjour plein d'horreur. Je me demande même si, en raison de cette circonstance, la solution du problème que je cherche à résoudre ne sera pas faussée. Il est, en effet, hors de doute que, si l'on pouvait faire une enquête dans les maisons cellulaires des diverses nations pour faire le pourcentage de la maladie, on arriverait à une solution plus rigoureusement scientifique. Ce serait un travail considérable.

Ces réserves faites, examinons nos statistiques.

Ce tableau nous donne tout d'abord une démonstration précieuse : dans les prisons cellulaires, il existe une dégression constante d'année en année, dans la population masculine. Je sors un instant de mon sujet pour retenir l'attention sur ce fait, tout à l'éloge du régime cellulaire.

Remarquons, en effet, qu'en 1893, dans le quartier des hommes, nous avons eu 2.180 entrants; en 1894, 1.879; en 1895, 1.741; en 1896, 1.550; enfin, en 1897, 1.360. Et cependant, Nice augmente tous les ans de 3.500 âmes environ. De plus, par suite de constructions nouvelles (1.200 maisons ont été construites en 1896 et 1897), la population s'est subitement accrue de 12.000 à 15.000 ouvriers étrangers.

Statistique des détenus entrés et malades du 1^{er} janvier 1893 au 31 décembre 1897, par nationalité.

| | 1893 | | 1894 | | 1895 | | 1896 | | 1897 | | TOTAUX | |
|--------------------------|-------|-----|-------|-----|-------|-----|-------|-----|-------|-----|--------|-------|
| | E | M | E | M | E | M | E | M | E | M | E | M |
| Français | 1.110 | 395 | 1.028 | 215 | 969 | 207 | 851 | 279 | 740 | 245 | 4.698 | 1.341 |
| Italiens | 927 | 260 | 720 | 200 | 668 | 189 | 597 | 187 | 552 | 229 | 3.464 | 1.065 |
| Hollandais | 2 | » | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | » | » | 7 | 3 |
| Belges | 8 | » | 4 | » | 3 | 1 | 4 | 2 | 3 | 3 | 22 | 6 |
| Américains Nord. | 7 | » | 3 | » | 3 | 2 | 5 | » | 2 | 2 | 20 | 4 |
| Américains Sud | 4 | 1 | 3 | » | 2 | » | » | » | 2 | 1 | 11 | 2 |
| Allemands | 30 | 3 | 40 | 10 | 18 | 6 | 24 | 4 | 18 | 8 | 130 | 31 |
| Autrichiens | 29 | 4 | 24 | 5 | 15 | 1 | 22 | 3 | 19 | 15 | 109 | 28 |
| Suisses | 19 | 5 | 19 | 5 | 11 | 1 | 13 | 1 | 7 | 2 | 69 | 14 |
| Tares | 1 | » | » | » | 3 | » | 2 | » | 3 | » | 9 | » |
| Anglais | 14 | 2 | 6 | 1 | 5 | 2 | 6 | 2 | 4 | 2 | 35 | 9 |
| Russes | 1 | » | 5 | » | 17 | 1 | 3 | » | 4 | 1 | 30 | 2 |
| Égyptiens | 9 | 2 | » | » | 2 | » | 2 | 1 | 1 | 1 | 14 | 4 |
| Monégasques | 5 | 1 | 5 | » | 4 | 2 | 3 | 1 | 2 | 1 | 19 | 5 |
| Roumains | » | » | 1 | » | 1 | » | » | » | 1 | 1 | 3 | 1 |
| Monténégrins | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » | 1 | » |
| Espagnols | 12 | 1 | 16 | 1 | 12 | 2 | 14 | 3 | 11 | 9 | 65 | 16 |
| Japonais | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 | » | » | 1 | 1 |
| Bulgares | » | » | » | » | 1 | » | 1 | » | » | » | 2 | » |
| Grecs | 1 | » | » | » | 3 | 1 | 1 | 1 | » | » | 5 | 2 |
| Portugais | » | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 1 | » |
| Australiens | » | » | 1 | 1 | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| Suédois | 1 | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 2 | » |
| Danois | » | » | 1 | 1 | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| Norvégiens | » | » | 1 | 1 | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| | 2.180 | 674 | 1.879 | 441 | 1.741 | 416 | 1.550 | 486 | 1.370 | 520 | 8.720 | 2.537 |

Revenons à notre sujet.

Sur 8.720 détenus enregistrés pendant cinq années, nous avons eu 2.537 malades, c'est-à-dire 29 0/0.

Examinons quelles sont les proportions par nationalité :

| | | | |
|----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Français | 28,7 0/0 | Monégasques | 26,3 0/0 |
| Italiens | 30,7 0/0 | Roumains | trop peu nombreux. |
| Hollandais | trop peu nombreux. | Espagnols | 24,6 0/0 |
| Belges | 27,2 0/0 | Japonais | trop peu nombreux. |
| Américains du Nord. | 20,0 0/0 | Bulgares | — |
| Américains du Sud. | trop peu nombreux. | Grecs | — |
| Allemands | 23,8 0/0 | Portugais | — |

| | | | |
|-----------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Autrichiens | 25,6 0/0 | Australiens | trop peu nombreux |
| Suisses | 20,2 0/0 | Suédois | — |
| Turcs | 0 0/0 | Danois | — |
| Anglais | 25,7 0/0 | Norwégiens | — |
| Russes | 6,6 0/0 | Monténégrins | — |
| Égyptiens | trop peu nombreux | | |

Cette statistique par nationalité ne nous renseigne guère pour arriver à la solution du problème. Elle donne même des résultats contradictoires. Il y a donc une cause d'erreur. Nous devons assurément l'attribuer au nombre trop restreint des détenus par nationalité : notre statistique porte sur des chiffres trop faibles.

Mais, si nous groupons les détenus par pays semblables comme température moyenne de l'année, nous arriverons à un résultat plus sérieux, sans changer l'énonciation du problème et sans fausser nos recherches.

Divisons donc le globe en contrées à climats tempéré, froid et chaud.

Les pays à climat tempéré sont compris entre le 40° et le 50° degré de latitude nord : ce sont la France, l'Italie, la principauté de Monaco, la Roumanie, l'Espagne, la Bulgarie, le Portugal, l'Autriche, la Suisse, le Monténégro, le Japon. Il va sans dire que cette division est quelque peu arbitraire, et qu'il est impossible d'enfermer dans une limite mathématique les pays à climat tempéré. Toutes les régions montagneuses, par exemple, échappent à cette délimitation. Pour éviter toute cause d'erreur, il faudrait classer chaque détenu séparément selon la région, la ville, le village où il habitait avant sa détention, ce qui est impraticable. Nous prendrons donc en masse tous les détenus d'un même pays, sans nous inquiéter des climats secondaires, et nous allons les réunir à ceux des pays semblables comme climatologie pour en former un seul groupe.

Ce premier groupe de nations nous a fourni 8.432 détenus et sur ces détenus 2.471 malades. Ce qui fait une moyenne de 29,3 malades pour cent détenus.

Les pays à climat froid sont compris entre le 50° degré de latitude nord et au-dessus : ce sont la Belgique, la Hollande, l'Amérique du nord, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie du nord, la Suède, le Danemark, la Norvège. Ce second groupe nous donne 248 détenus et 57 malades. C'est donc une moyenne de 22,9 malades pour cent détenus.

Les pays à climat chaud se trouvent compris au dessous du 40° degré de latitude nord : ce sont la Grèce, l'Amérique du sud, la Turquie, l'Égypte, ajoutons l'Australie. Ce troisième groupe, peu

nombreux, nous a fourni 40 détenus et 9 malades, ce qui fait une proportion de 22,5 malades pour cent prisonniers.

En conséquence, si, comme terme de comparaison entre pays d'une température moyenne sensiblement égale, on adopte la maladie, il résulte de cette courte étude que les gens des pays tempérés comme chaleur supportent moins bien le régime cellulaire que les gens des pays froids, et ces derniers un peu moins bien que les gens des pays chauds.

Passons maintenant au quartier des femmes et examinons la statistique des détenues entrées et malades du 1^{er} janvier 1893 au 31 décembre 1897.

Statistique des détenues entrées et malades du 1^{er} janvier 1893 au 31 décembre 1897 par nationalité.

| | 1893 | | 1894 | | 1895 | | 1896 | | 1897 | | TOTAUX | |
|------------------------------|------|-----|------|----|------|----|------|-----|------|----|--------|-----|
| | E | M | E | M | E | M | E | M | E | M | E | M |
| Françaises | 231 | 63 | 234 | 53 | 183 | 63 | 234 | 73 | 209 | 53 | 1.094 | 365 |
| Italiennes | 133 | 55 | 64 | 29 | 83 | 26 | 81 | 43 | 52 | 19 | 413 | 172 |
| Belges | 1 | » | » | » | 2 | 1 | » | » | 1 | 1 | 4 | 2 |
| Américaine du Nord | » | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 1 | » |
| Américaine du Sud | » | » | » | » | 1 | » | » | » | 1 | » | 2 | » |
| Allemandes | 1 | » | 3 | » | 2 | 1 | 2 | » | 1 | » | 9 | 1 |
| Suissesses | 14 | 2 | 5 | 2 | 7 | 2 | 3 | 1 | 3 | 1 | 32 | 8 |
| Anglaises | 1 | » | 1 | » | 1 | » | 1 | » | » | » | 4 | » |
| Monégasque | » | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 1 | » |
| Espagnoles | 1 | 1 | 3 | 1 | 2 | » | 4 | 1 | 1 | 1 | 11 | 4 |
| Suédoise | » | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 1 | » |
| | 382 | 121 | 310 | 85 | 287 | 93 | 325 | 118 | 268 | 75 | 1.572 | 492 |

Remarquons, en passant, que le nombre des femmes entrées à la maison cellulaire est en décroissance depuis cinq ans, mais que cette décroissance n'a pas suivi une progression aussi uniforme que chez les hommes. En 1893, nous avons enregistré 382 femmes; en 1894, 310; en 1895, 287; en 1896, nous constatons une recrudescence accidentelle avec 325 détenues, pour retomber, en 1897, à un chiffre plus normal de 268. D'où il faut conclure que le régime cellulaire est un épouvantail salutaire pour certaines catégories de malfaiteurs : les vagabonds et les mendiants, entre autres.

Mais passons.

D'après notre statistique des femmes détenues, le nombre des

entrées s'est élevé à 1.572 et celui des malades à 492. La proportion des malades a donc été de 31,2 0/0 : les femmes supportent donc, en général, moins bien le régime cellulaire que les hommes, puisque ces derniers ne sont malades que dans la proportion de 29 0/0.

Si nous appliquons le pourcentage aux nationalités, nous voyons que les Françaises supportent mal la cellule dans la proportion de 27,80/0, les Italiennes dans celle de 41,6 0/0 et les Suissesses de 23 0/0. Les détenues des autres pays sont trop peu nombreuses pour qu'il soit possible d'apprécier leur résistance.

Notons, chemin faisant, l'énorme quantité de malades parmi les Italiens et les Italiennes. Est-ce que le peuple italien résisterait moins bien à la cellule que les autres peuples ?

Quoi qu'il en soit, procédons pour les femmes comme nous l'avons fait pour les hommes ; groupons nos détenues par nations à climats tempéré, froid et chaud.

Dans le premier groupe, nous rangerons les Françaises, les Italiennes, les Monégasques, les Espagnoles et les Suissesses. Ce groupe nous donne 1.551 détenues et 489 malades : ce qui fait 31,5 0/0 de malades.

Dans le second, nous placerons les Belges, les Américaines du Nord, les Allemandes, les Anglaises et les Suédoises. Ce groupe nous donne 19 détenues et 3 malades. Il comprend donc 15,7 0/0 des malades.

Dans le troisième, nous ne pouvons faire entrer que 2 Américaines du Sud : il est impossible d'en tenir compte.

Il semble donc que les femmes des pays froids supportent mieux le régime cellulaire que les femmes des climats tempérés.

La conclusion est donc la même pour les deux sexes.

D^r J. MALGAT.

CODE DE PROCÉDURE PÉNALE BULGARE

Nous avons ici même analysé les plus importantes dispositions du Code pénal que la Bulgarie s'est donné le 2 février 1896. Ce Code en appelait un autre, à l'effet de régler à nouveau la procédure à suivre devant les tribunaux répressifs. C'est ce dernier qui a été voté par l'Assemblée nationale législative dans la première séance de sa neuvième session, sanctionné par Ukase du 3 avril 1897 et publié à l'*Officiel* le 7 du même mois. Nous en ferons un compte rendu rapide, nous attachant surtout à relever les points essentiels où cette procédure diffère de celle du droit français et présente des dispositions originales ; nous porterons surtout notre attention sur tout ce qui concerne l'instruction préparatoire, objet en ce moment des préoccupations criminalistes et politiques dans tous les pays.

Le Code de procédure pénale renferme 640 articles ; il contient, outre les dispositions générales et préliminaires, cinq livres, savoir : 1° de la compétence ; 2° de l'instruction préparatoire ; 3° de la procédure devant le tribunal de cercle ; 4° des voies de recours ; 5° de l'exécution des jugements. Tout ce qui concerne les Cours d'assises ou, plus exactement, les tribunaux jugeant avec adjonction de jurés est réglé, pour la plus grande partie, par la loi d'organisation judiciaire. Le Code ne contient, à ce sujet, que quelques dispositions spéciales.

Avant de procéder à son analyse, nous devons mettre en vedette quelques-uns de ses principes les plus essentiels. Ces principes sont les suivants :

1° Tandis que chez nous, depuis un certain temps, la procédure pénale est accusatoire, en ce sens que le juge d'instruction ou le juge de décision ne peuvent se saisir d'office et doivent attendre la poursuite soit directe du ministère public, soit tantôt directe, tantôt indirecte, suivant les juridictions et les moyens employés, de la personne lésée (1), d'après le Code bulgare le juge d'instruction peut se saisir

(1) Sauf dans des cas exceptionnels, où le juge d'instruction, surtout en raison du flagrant délit, peut instruire d'office, de même que le procureur peut remplir les fonctions ou, tout au moins, la plupart des fonctions du juge d'instruction.